

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 13 OCTOBRE 2021, À 19 HEURES À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Jean-Sébastien Bergeron
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard
East Broughton / M. François Baril
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence du préfet, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

2021-10-9116

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 7.1 - Mandat structure organisationnelle**
 - 7.2 - Rapport annuel d'activités du CSP**
 - 7.3 - Rencontre des nouveaux élus**
 - 7.4 - Formation nouveaux élus**
 - 7.5 - Revenu Québec - régularisation FSS**
 - 7.6 - Stratégie jeunesse MRC**
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 8.1 - Émission des certificats de conformité**
 - 8.1.1 - Règlement 825 modifiant le règlement n°227 sur le Plan d'aménagement d'ensemble - Ville de Thetford Mines**
 - 8.1.2 - Règlement de concordance 826 amendant le règlement de zonage n°148 - Ville de Thetford Mines**
 - 8.1.3 - Règlement 384 modifiant le règlement de zonage - Municipalité Saint-Julien**
- 8.2 - Fonctionnaires désignés du règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée**
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 - Gestionnaire des cours d'eau**
 - 9.2 - Projet PGMR 2023-2030**
 - 9.3 - PADF 2021-2024**
 - 9.4 - Dépôt documents PADF**
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 10.1 - FRR volet 4 - Projet vitalité économique**
 - 10.1.1 - FRR - Étude d'avant projet de stations de lavage secteur Sud**
 - 10.2 - FRR volet 2 - projets**
 - 10.2.1 - FRR - Acquisition de tentes événementielles**
 - 10.2.2 - FRR - Boulodrome intérieur**
 - 10.2.3 - FRR - Construction de jeux d'eau**
 - 10.2.4 - FRR - Amélioration de la sécurité de nos citoyens**
 - 10.2.5 - FRR - Construction d'un abri pour les randonneurs du Sentier des Champions**
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1 - Modification 2020-11-8853**
 - 11.2 - Tremca - étude main-d'oeuvre**
 - 11.3 - Motion de remerciements à M. Vachon**
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2021-10-9117

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021.

Adoptée

4 - DEMANDE DE RENCONTRE

Paul Busque

MAMH

5 - CORRESPONDANCE

Ville de Thetford - processus décisionnel

Centre de pédiatrie social des Appalaches - rapport annuel

6 - COMITÉS MRC

7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-10-9118

7.1 - Mandat structure organisationnelle

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, M. Louis Laferrière, à signer la proposition de services de M. Michel Larouche, Consultant RH, afin d'octroyer le mandat d'analyse organisationnelle.

Adoptée

2021-10-9119

7.2 - Rapport annuel d'activités du CSP

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel d'activités 2020-2021 du Comité de sécurité publique de la MRC des Appalaches tel que déposé.

Adoptée

7.3 - Rencontre des nouveaux élus

Le directeur général mentionne qu'une rencontre avec les nouveaux élus aura lieu avant la séance de travail du budget. Cette rencontre servira à présenter la MRC aux nouveaux élus (es), son rôle, ses dossiers et ses compétences.

7.4 - Formation nouveaux élus

Le directeur général informe les élus/élues que dans le calendrier de la FQM, les formations obligatoires sur le comportement éthique et les rôles et responsabilités pour les nouveaux élus/élues sont tous disponibles en ligne en mode autoapprentissage.

2021-10-9120

7.5 - Revenu Québec - régularisation FSS

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier de rectifier la situation auprès de Revenu Québec en lien avec les cotisations au Fonds des services de santé (FSS) pour les années 2019 et 2020 et que les montants nécessaires à cette rectification soient pris à même les surplus de la MRC.

Adoptée

7.6 - Stratégie jeunesse MRC

Le directeur général effectue un suivi en lien avec la démarche Stratégie jeunesse de la MRC. Il confirme le lancement du partenariat avec la Ruche Chaudière-Appalaches, ainsi que l'octroi du mandat à L'Escabeau en vue de la réalisation d'un plan d'actions jeunesse pour la MRC.

8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Émission des certificats de conformité

2021-10-9121

8.1.1 - Règlement 825 modifiant le règlement n°227 sur le Plan d'aménagement d'ensemble - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 4 octobre 2021, a adopté le règlement numéro 825 amendant le règlement sur le

Plan d'aménagement d'ensemble numéro 227 dans le but de remplacer les usages autorisés dans la zone 2641C (rue Kingsville);

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 825 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-10-9122

8.1.2 - Règlement de concordance 826 amendant le règlement de zonage n°148 - Ville de Thetford Mines

Attendu que le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 4 octobre 2021, a adopté le règlement numéro 826 amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but d'intégrer les normes prévues par le nouveau projet particulier d'urbanisme pour le centre-ville;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 8 octobre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 826 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-10-9123

8.1.3 - Règlement 384 modifiant le règlement de zonage - Municipalité Saint-Julien

Attendu que le Conseil de la municipalité de Saint-Julien, lors de sa séance du 13 septembre 2021, a adopté le règlement numéro 384 amendant le règlement de zonage numéro 243 dans le but d'introduire diverses dispositions concernant les mini-maisons;

Attendu que la municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 24 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 384 de la municipalité de Saint-Julien conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2021-10-9124

8.2 - Fonctionnaires désignés du règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement de désigner Mme Renée Vachon, aménagiste de la MRC, à titre de fonctionnaire responsable de l'émission des certificats de même que Mme Marie-Lou Deschênes de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, à titre de fonctionnaire adjointe, pour l'application des dispositions du règlement n° 169 de la MRC relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Renée Vachon, aménagiste, ou, en l'absence de Mme Vachon, M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-

trésorier, à signer les certificats d'autorisation portant sur le Règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée.

La présente résolution remplace toutes les résolutions pouvant être précédemment adoptées et portant sur le même objet.

Adoptée

9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2021-10-9125

9.1 - Gestionnaire des cours d'eau

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (LCM, C-47.1) délègue une compétence exclusive aux MRC par les articles 103 à 110 pour la gestion des cours d'eau et des lacs;

Attendu que toute demande d'autorisation présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit porter la signature de la MRC des Appalaches;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite nommer la gestionnaire aux cours d'eau comme signataire de toute demande d'autorisation présentée au MELCC;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement:

Que la gestionnaire aux cours d'eau, Mme Shelby Maheux soit autorisée, au nom de la MRC des Appalaches, à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation.

Qu'en l'absence de Mme Maheux, M. Louis Laferrière, directeur général, soit également autorisé à signer tout document lié à ces demandes d'autorisation.

Adoptée

2021-10-9126

9.2 - Projet PGMR 2023-2030

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 13 octobre 2016 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales de comtés ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Attendu qu'à cette fin, le conseil de la MRC doit adopter, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

Attendu que le comité PGMR de la MRC a pris connaissance du projet de PGMR et des mesures préconisées et qu'il recommande son adoption;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité :

Que la MRC adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 joint à la présente;

Qu'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

Que le projet de plan de gestion révisé soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 6 mois;

Que dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant

la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Que la MRC pourra tenir compte des commentaires reçus à la suite de la consultation publique en vue de la transmission du projet de PGMR modifié, s'il y a lieu, conformément à l'article 53.16 e la Loi sur la qualité de l'environnement;

Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée

2021-10-9127

9.3 - PADF 2021-2024

Attenu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 24 août 2021 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2021 à 2024;

Attenu que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2021-2024 dans les 90 jours suivant la réception de cette lettre;

Attenu que l'enveloppe budgétaire du PADF 2021-2024 est accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Attenu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC des Appalaches choisisse de se prévaloir du PADF 2021-2024 ;
- Que la MRC des Appalaches accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Que M. Paul Vachon, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2021-2024.

Adoptée

9.4 - Dépôt documents PADF

Le directeur général dépose les documents suivant au conseil des maires :

- Registre annuel de projets 2020-2021;
- Bilan de la planification annuelle 2020-2021;
- Registre annuel de projets 2019-2020 amendé;
- Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé.

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 - FRR volet 4 - Projet vitalité économique

2021-10-9128

10.1.1 - FRR - Étude d'avant projet de stations de lavage secteur Sud

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Disraeli, totalisant 15 000 \$ pour la réalisation d'une étude avant projet et d'évaluation des coûts pour un projet intermunicipal de stations de lavage d'embarcations aux lacs Aylmer, Elgin, Louise et de l'Est. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 4 se chiffre à 12 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

10.2 - FRR volet 2 - projets

2021-10-9129

10.2.1 - FRR - Acquisition de tentes évènementielles

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 21 500 \$ pour l'acquisition de onze tentes évènementielles. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 15 000 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-10-9130

10.2.2 - FRR - Boulodrome intérieur

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la ville de Thetford Mines, totalisant 9 000 \$ pour l'aménagement d'un local permettant la pratique de la pétanque à l'intérieur sur une surface permanente. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 6 300 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-10-9131

10.2.3 - FRR - Construction de jeux d'eau

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, totalisant 155 002 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau sur le terrain du centre culturel, voisin de l'école primaire et du parc municipal. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 39 502 \$.

En conséquence, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-10-9132

10.2.4 - FRR - Amélioration de la sécurité de nos citoyens

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur, totalisant 11 496 \$ pour l'acquisition d'une génératrice afin de maintenir un service de téléphonie en cas de panne majeure. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 8 048 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

2021-10-9133

10.2.5 - FRR - Construction d'un abri pour les randonneurs du Sentier des Champions

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, totalisant 10 416 \$, pour la construction et l'aménagement d'un refuge accessible toute saison. L'aide du Fonds Régions et Ruralité volet 2 se chiffre à 6 304 \$.

En conséquence, il est proposé par M., Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser M. Louis Laferrière, directeur général, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adoptée

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-10-9134

11.1 - Modification 2020-11-8853

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2020-11-8853 afin d'y inclure une rencontre du comité administratif le 3 novembre 2021.

Adoptée

11.2 - Tremca - étude main-d'oeuvre

M. Vachon informe les membres du conseil que l'étude de la TREMCA concernant la crise de la main-d'oeuvre sera dévoilée dans les prochaines semaines. Les informations et les constats du rapport seront transmis le cas échéant aux élus locaux.

2021-10-9135

11.3 - Motion de remerciements à M. Vachon

Il est proposé par Mme Jacinthe Patry et résolu unanimement d'adresser une mention de remerciements à M. Paul Vachon, pour tout le travail et les heures qu'il a consacrées à titre de préfet de la MRC des Appalaches au cours des 8 dernières années.

Adoptée

12 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi
17 novembre 2021.

2021-10-9136

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 30.

Adoptée

PAUL VACHON, PRÉFET

**LOUIS LAFERRIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**